

comme ceux du métier à tisser seront mis à rude épreuve pour réaliser ces 24 mètres de toile. Jean Forestier, le tisserand, est désormais le préleveur de la dîme de Saint Jacques. Pour rentrer dans ses frais, c'est à lui qu'incombera la tâche ingrate de lever cet impôt tant honni !

Notre personnage possède de nombreuses maisons dans le bourg. Sans que l'on ne s'explique pourquoi, le voici en 1739 qui vend l'une d'entre elles. Il s'agit d'une petite maison située place de la Buerie qu'il a promis à Nicolas Touchon, le directeur de l'école. Les confins énumérés par le notaire la situe près de la cure et si les Julliatons avaient moins le goût de la démolition, il serait facile de la localiser avec précision ! Charrier se propose, après avoir élevé les murs de quatre pieds, de l'agréments d'une montée d'escalier pour accéder à la grande chambre d'en haut et de faire installer une cheminée dont les montants et le manteau seront en bois. Il fera ouvrir une fenêtre en pierre de taille fermant à deux vantaux qui donnera sur la place et il adjoint à la vente un bout de terrain sur la place pour établir un jardin qu'il fera clore d'un mur de pierres de cinq pieds de haut. Il est convenu d'y adjoindre une porte de pierre de taille sans toutefois incommoder le chemin qui part de la place pour rejoindre la Grande Croix¹. Bref, Charrier s'engage à apporter de nombreuses améliorations à cette maison pour être agréable à cet homme de transmission et de savoir qu'est le maître d'école. En contrepartie, Touchon se fera un devoir de nourrir les bouviers qui auront voituré les pierres de taille et donnera pour étrenne deux chapons bien gras à Madame la Présidente à la prochaine Saint Martin! Cette cession nous apprend que Georges Antoine est propriétaire de l'ensemble de la place où se tiennent les foires. Preuve qu'il n'est pas à court d'aménité, il étale sur trois ans le paiement des quatre cent soixante livres négociées pour prix de la maison. La noblesse de l'âme ne devant en aucun cas céder le pas à la noblesse tout court, il n'oublie pas de préciser que selon les us et coutumes du pays beaujolais les fonds vendus sont redevables des cens et servis dus au seigneur !

En 1744, il vend une petite maison située aux Roberts à Benoît Laplace un des quatre fils d'Antoine qui, venant de Pruzilly, a fait souche à Jullié en 1704 en épousant la fille d'un vigneron du château. Georges Antoine promet de faire des réparations dans la maison et de permettre à Benoît de faire paître une vache dans la terre vassible qui jouxte la maison. Le prix modique de 125 livres est acquitté sur le champ par l'acquéreur qui sort de sa poche deux obligations à prendre et recevoir de deux Julliatons à

1 Cette bâtisse avec celle de Baland a fait les frais de la construction de l'église actuelle !